

MARCHE DES COLLECTIVITES LOCALES

## **ACTE D'ENGAGEMENT**

MAITRE DE L'OUVRAGE : SIE NORD CAP SIZUN

OPERATION :

MARCHE A BONS DE COMMANDE POUR TRAVAUX D'EAU POTABLE

(PROGRAMME 2016 - 2019)

Personne habilitée à donner les renseignements prévus l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016  
Monsieur Le Président du Syndicat

Comptable public assignataire des paiements :  
Monsieur le Trésorier Receveur du Syndicat

Marché sur procédure adaptée

Imputation budgétaire :

Chapitre :

Article :

**ARTICLE 1 - CONTRACTANT**

JE SOUSSIGNE,  
agissant au nom et pour le compte de :

N° S.I.R.E.T.

Code A.P.E.

après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) et des documents qui y sont mentionnés

après avoir établi les déclarations prévues à l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016,  
m'ENGAGE sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux dans les conditions ci-après , en appliquant les prix du bordereau.

L'ensemble des rpix du bordereau devra être complété, sous peine de nullité de l'offre.

Le montant du devis fictif établi sur la base du bordereau de prix unitaires est de :

MONTANT H.T	
T.V.A. 20 %	
MONTANT T.T.C.	

**(en lettres) :**

***(N.B. : le devis quantitatif ci-joint a pour seul but de départager les candidats mais ne correspond pas aux quantités qui seront réalisées)***

**ARTICLE 2 – DELAI DE VALIDITE DE L'OFFRE**

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de quatre vingt dix jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement particulier de la consultation (RPC).

**ARTICLE 3 - PRIX**

Les modalités de révision des prix sont fixées au CCAP.

Le montant maximum des bons de commande annuel est de 130 000 € HT

Le marché est renouvelable 2 fois.

Les annexes du présent acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, le nom de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance. Le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché. Cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

Le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé en cours de travaux leur acceptation à la personne responsable du marché.

<u>NATURE DE LA PRESTATION</u>	<u>MONTANT DE LA PRESTATION (TVA INCLUSE)</u>

Le montant maximal de la créance que je pourrai présenter en nantissement est ainsi de :

### **ARTICLE 3 - DUREE DU MARCHE ET DELAI D'EXECUTION**

La durée du marché de l'entreprise est de un an renouvelable 2 fois.

Les travaux seront réalisés sans un délai fixé par les bons de commande qui prescriront leur commencement.

**(délai d'intervention sous 10 jours à la réception de la commande).**

### **ARTICLE 4 - PAIEMENTS**

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit au nom de l'Entreprise à l'établissement bancaire:

Domiciliation :

Code Banque :

Code Guichet :

Numéro de compte :

Clé Rib :

Toutefois, le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

L' Entreprise :

- ne refuse pas de percevoir l'avance forfaitaire prévue à l'article 5-3 du C.C.A.P.
- refuse de percevoir l'avance forfaitaire prévue à l'article 5-3 du C.C.A.P.

J'affirme, sous peine de résiliation du marché ou de sa mise en régie, à mes torts exclusifs, que la Société pour laquelle j'interviens ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la loi 52-401 du 14 avril 1952 dont les dispositions ont été modifiées par l'article 56 de la loi 78-7 53 du 17 juillet 1978.

Fait en un seul original

A

Le

Signature de l'Entrepreneur<sup>1</sup>

#### **VISAS :**

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'Engagement.

A

Le

Le Maître d'Ouvrage

---

<sup>1</sup> Mention manuscrite « lu et approuvé »

---

## **ANNEXE A L'ACTE D'ENGAGEMENT EN CAS DE SOUS-TRAITANCE**

Demande d'acceptation d'un sous-traitant.  
Agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance

### **ANNEXE N°**

MARCHE

Titulaire :

Objet :

### **PRESTATIONS SOUS-TRAITEES**

Nature :

Montant T.V.A. comprise :

### **SOUS - TRAITANT**

Nom, raison ou dénomination sociale :

Entreprise individuelle ou forme juridique de la Société

Numéro SIRET:

Code APE :

Adresse :

Compte à créditer (établissement de crédit agence ou centre, numéro de compte)

Nom de l'établissement :

Code banque :

code guichet :

Numéro de compte :

Clé RIB :

J'affirme, sous peine de résiliation du marché ou de sa mise en régie, à mes torts exclusifs, ne pas tomber sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 56 de la loi 78-753 du 17 juillet 1978.

## CONDITIONS DE PAIEMENT DU CONTRAT DE SOUS - TRAITANCE

Modalités de calcul et de versement des avances et acomptes :

Date (ou mois) d'établissement des prix :

Modalités des variations des conditions économiques révision: conforme à l'article 3.4. du C.C.A.P.

Stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfections et retenues diverses :

Personne habilitée à donner les renseignements concernant le marché :

Monsieur Le Président du Syndicat

Comptable assignataire des paiements : monsieur le Trésorier

Etabli le

Le titulaire du Marché

Le soustraitant

Bon pour accord,

à \_\_\_\_\_, le

Le Maître d'Ouvrage